

Département des Pyrénées Atlantiques

Délibération du Conseil d'Administration
de LONSArrondissement de PAU
COMMUNE DE LONS

Séance du mercredi 13 décembre 2023

PRÉSENTS : M. le PRÉSIDENT, Mme MAURIN, Mme LARRIBAU, Mme SANCHEZ,
 Mme VANCAUWENBERGE, Mme CASTERA, Mme DALÉAS,
 Mme ZINT, Mme BLEAU-VERDIER

ABSENTES EXCUSÉES : Mme MAZILIÉ, Mme MOLINA,

Délibération n° : 04-13122023

OBJET : DM n° 2 Exercice 2023 - Budget principal du CCAS : Cadrage budgétaire de fin d'année

Monsieur le Président du CCAS explique aux membres du Conseil d'Administration que, suite à l'exécution du budget principal 2023 du CCAS, des ouvertures et suppressions de crédits sont nécessaires en section de fonctionnement :

(1) un accroissement de l'activité « portage de repas » est constaté sur l'année 2023, générant un surcroît de dépenses (+ 19 600 €) compensé par une augmentation des recettes (+ 16 500 €) et, également, financé par une suppression des crédits inscrits sur le compte 6815 « dotation aux provisions » (3 100 €) dans la mesure où cette enveloppe n'est pas utilisée en 2023.

(2) de plus, Monsieur le Président rappelle la délibération du 18 octobre 2023 actant le prix du colis de Noël à 28 € au lieu de 25 €. Cette augmentation du prix unitaire engendre des ajustements de crédits nécessaires (+ 5 000 €) financés par la suppression des crédits inscrits sur le compte 6815 « dotation aux provisions » (5 000 €) dans la mesure où cette enveloppe n'est pas utilisée en 2023.

Aussi, Monsieur le Président du CCAS propose de procéder aux ouvertures et suppressions de crédits décrites dans le tableau ci-dessous :

Article	Libellés	Ouverture de crédits		Suppression de crédits	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT :					
6042	Prestations de service (portage de repas) (1)	19 600 €			
7066	Prestations de service (recette portage de repas) (1)		16 500 €		
6815	Dotations aux provisions (1)			3 100 €	
6232	Fêtes et cérémonies (colis de Noël) (2)	5 000 €			
6815	Dotations aux provisions (2)			5 000 €	
TOTAL :		24 600 €	16 500 €	8 100 €	

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **APPROUVENT** les ouvertures et suppressions de crédits telles que décrites dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Lons, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Président du CCAS,

Nicolas PATRIARCHE

